

**Intervention de Mme Marie-Christine Blandin
Sénatrice du Nord (Hauts de France)**

Assises « Droits culturels et politiques publiques »
Table ronde 2 « Droits culturels dans les politiques territoriales »
Vendredi 24 février 2017

Marie-Christine BLANDIN : Je suis contente que le sujet des droits culturels ne s'éteigne pas. À la suite de son inscription dans la loi, les gens creusent le sujet avec exigence. Le dernier intervenant nous a dit que les droits culturels étaient une obligation pour ceux qui mènent les politiques publiques. Si dans l'Hémicycle, en 2015, nous étions entrés en disant que nous voulions inscrire une nouvelle obligation pour les collectivités et l'État, il n'est pas certain que nous ayons réussi. Les collectivités n'ont pas de moyens. Elles subissent certaines normes accablantes. Le Sénat -haute Assemblée- a très facilement des crises d'urticaire dès que l'on parle d'une nouvelle obligation. Ce qui est plus intéressant, c'est de dire aux élus : il n'y a rien de nouveau. **Inscrire dans la loi les droits culturels, c'est superflu, indispensable, et sans garantie.** Pourquoi superflu ? Parce qu'il y a des textes internationaux qui nous engagent : Déclaration des droits de l'homme, de l'UNESCO... Ils sont tous signés, promus et ratifiés par la France. Mais loin des yeux, loin du cœur... On a l'impression de bulles romantiques. Tout le monde s'embrasse à Bruxelles, Strasbourg et l'UNESCO. Ensuite, on rentre dans la réalité, et l'on oublie de mettre en œuvre. Ce que nous avons fait avec quelques filles, notamment Catherine Morin-Desailly... c'est presque par effraction.

Michel Mercier avait lu le texte pour faire plaisir à Catherine. Il y a eu la loi Culture. Dans la loi Culture, cela a été franchement débattu « L'État et les collectivités territoriales mettent en œuvre, dans le respect des droits culturels, une politique de service public construite en concertation avec les acteurs de la création artistique ». En dessous, vous avez 21 items. Il y a même des items de "précaution", pour ménager les susceptibilités ! Car cette affirmation dérange, au sens étymologique du terme. Les politiques publiques sont bien rangées, avec leur budget, leurs ayants droit... D'un seul coup, on va déranger la façon de faire. Nous avons un peu dérangé le ministère de la Culture, ou plutôt certaines entités du ministère de la Culture, en cogestion avec certains syndicats d'artistes qui placent l'art au plus haut de la définition des politiques publiques... À vouloir s'occuper trop des publics, on allait baisser la qualité de l'art ! C'était leur sentiment. Au contraire, la prise en compte de chacun tend à l'excellence, par la diversité des liens qui se tissent. Nous avons fait un beau colloque. C'était le 14 novembre 2016. Je vous cite une personne âgée qui a pris la parole à la suite de la table ronde : "Je ne suis pas encore en maison de retraite, mais je vous signale que je me sens en insécurité. Je pressens la maltraitance qui va m'arriver sur le champ culturel. " Vous avez des outils : la conférence territoriale de l'action publique depuis la loi de 2014. C'est une instance présidée par le président de la région. Les présidents des départements, des EPCI de plus de 30.000 habitants, sont des membres. Mais aussi des représentants de chaque département, selon les tailles des communes. Nous avons un bel outil. Mais il y a un risque majeur : que cela

devienne la table ronde des cofinanceurs. Il faut y mettre de l'intelligence, du sens. Le Sénat a bien travaillé. Il a fait un amendement. Dans la loi Culture, il a précisé que toutes les commissions territoriales devront disposer d'une commission culture. C'est la seule commission thématique nommée. Un débat annuel sur la culture devra avoir lieu au sein de chaque CTAP. L'intérêt serait qu'elles fassent forum avec l'ensemble des habitants. Nous avons entendu lors de nos discussions le piège du débat sur le communautarisme et sur l'identité culturelle. Je pense que cela renvoie à une fixité de la culture. La culture, par essence, c'est mouvant. Cette accusation est une fausse voie. La culture, cela renvoie à des différences d'individus entre eux, pas à des différences de groupes. C'est important à promouvoir. Cet après-midi, vous entendrez François Jullien sur l'universel, l'uniforme et le commun. C'est un beau souffle d'oxygène dans notre réflexion. Chacun est détenteur de ressources culturelles, et surtout d'une belle expertise d'usage. Cela mérite d'être exploité, au sens de repéré, écouté, entendu, mis en valeur. Quand on fait ça, les bénéficiaires, ce ne sont pas les discriminés que l'on écoute : tout le monde en profite. En 1992, en Région Nord Pas de Calais, nous avons travaillé pour le développement durable sur la mobilité. La Commission européenne nous avait donné des fiches pour les villes. Cela procédait par questions. Par exemple sur un plan de mobilité. Les enfants ? et les poussettes ? et les femmes ? et les gens qui ne voient pas ? En déclinant tous ces publics, on arrivait à monter en qualité. Chacun profite. En consultant les gens, on obtient des choses merveilleuses. Le Nord-Pas-de-Calais a beaucoup de friches industrielles.

J'ai été en responsabilité d'abattage de ces friches pour requalifier notre territoire. J'avais lancé un projet d'écoute de la mémoire orale des habitants, des retraités et des riverains. Je l'ai fait pour créer du lien social. Pour que des jeunes de l'école de journalisme aillent interviewer les vieux mineurs et... Nous avons gagné des milliards. Car les retraités de l'usine nous ont dit : "Vous allez envoyer des bulldozers, mais vous savez qu'il y a 10 000 litres de benzène enfouis ?" Ils nous ont fait un transfert de savoir qui a été bénéfique à tout le monde. Et cela à partir d'un projet culturel. J'ai une fille trisomique adulte de 33 ans. Elle bénéficie d'accès à la culture dans l'établissement qui l'héberge. Jamais elle ne peut choisir. Jamais cela ne correspond à ses affinités ni à celles des autres. Un simple outil, comme une vidéo constituée à partir de toutes les structures culturelles du territoire pourrait aider les résidents. Ils pourraient dire s'ils aiment ou pas. Ce serait une ébauche de participation. Cela mettrait en scène tous les artistes. Je termine par une simple image de la prof de sciences Nat et de physique que j'étais il y a hyper longtemps. Quand on étudie de l'électricité, on s'aperçoit que s'il n'y a pas de différence de potentiel entre deux points, il n'y a pas d'énergie qui circule. Quand on fait de la géographie, s'il n'y a pas de différence de niveau et d'altitude entre deux points, le fleuve ne coule pas. L'eau est stagnante. Quand il n'y a pas de différence entre les personnes, il n'y a pas de foisonnement culturel, de tissage de liens, d'effervescence créative. Vive la différence !